



Express-inFO

Comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel du 1^{er} février 2021

Suite et fin du CHSCT-M du 14 janvier 2021

Retrouve la [déclaration préalable de Force Ouvrière](#)

En résumé

- Un **plan d'actions de prévention contre les risques psycho-sociaux** incomplet pour Force Ouvrière
- Un **retour d'expérience de l'incident de Lubrizol** qui amène à créer un groupe de travail pour faire le retour d'expérience.

Pour aller plus loin :

Plan d'actions RPS

FO alerte depuis de nombreux mois sur la santé des agents qui se dégrade fortement au gré des réorganisations, baisses d'effectifs, ... La crise actuelle en ajoute encore une couche.

Si FO partage alors la nécessité d'un plan d'actions, le plan présenté par l'administration ressemble plutôt à une caution et manque de complétude pour la mise en œuvre d'une **prévention adaptée**.

Malgré quelques améliorations réalisées suite à un groupe de travail, dont la clarification des différentes préventions (primaires, secondaires, tertiaires), de nombreux points nécessitent de travailler :

- encore une fois, un manque de clarté du périmètre
- manque d'actions concrètes, prescriptives pour les services
- une réflexion globale sur la formation et l'accompagnement après cette formation

- une différence entre l'affichage de bonne volonté et la réalité passée mais aussi présente !

Le document ayant fait l'objet d'un vote majoritairement contre, le plan sera réexaminé.

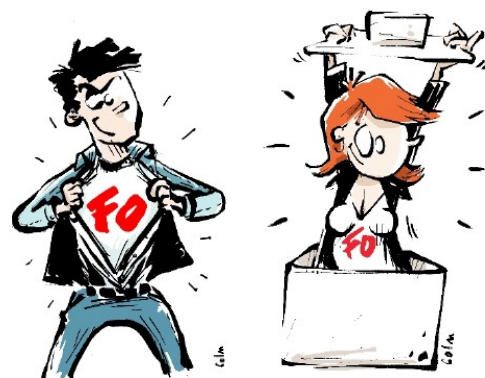
Retour d'expérience Lubrizol

Le retour d'expérience prévu depuis de nombreuses séances a eu lieu... Mais finalement que sur le côté médical de suivi des agents, en occultant le retour d'expérience global en particulier sur les leçons à tirer de cet incident en matière de préparation, de méthodologie de travail et d'équipements de protection individuels. FO a d'ailleurs insisté sur la différence de traitement entre les agents de différentes directions.

Un groupe de travail sera donc prochainement réuni pour élaborer ce retour d'expérience.

En résumé

- **Un CHSCT-M sous haute tension** suite aux rappels de certaines organisations syndicales, dont FO, des règles du jeu de cette instance.
- **Une situation épidémique stabilisée mais décrite dans le même temps comme inquiétante par le ministère. FO relève qu'il va falloir choisir entre propos alarmants et rassurants et protéger les agents en conséquence.**
Pour information :
 - suspension du jour de carence dans le cadre de la Covid
 - conditions de reconnaissance de la Covid comme maladie professionnelle
- L'annonce du **lancement d'une négociation concernant le télétravail et le droit à la déconnexion**. Pour mémoire, FO a posé ses revendications très tôt : [retrouve les résultats de l'enquête menée à la suite du premier confinement](#), ainsi que la [plate-forme télétravail](#).
- La **situation de la santé au ministère et dans ses établissements publics est toujours inquiétante** au vu des accidents graves et des suicides. FO rappelle les obligations de l'administration qui semble découvrir les alertes portées dans l'ensemble des instances ministérielles
- FO demande expressément qu'un point soit enfin porté à l'ordre du jour concernant l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour que ces thématiques fassent enfin l'objet de **prévention**.



Tes représentants FO au CHSCT-M :

Pierre VINCENT-LUCE, DIR IF, Malvina CAUBERE, DGAC, Laurent BEAUFILS, DREAL NA, Sylvain FRANCOIS, DIR Est, Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT
28

La déclaration préalable de Force Ouvrière :

Madame la secrétaire générale ou plutôt son représentant,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCT-M

Nous ouvrons le bal de cette nouvelle année avec le CHSCT-M prévu initialement l'an dernier. Alors comme il est de coutume de commencer une nouvelle année avec des vœux, nous nous souhaitons collectivement des discussions transparentes, efficaces et dans les règles du jeu pour cette nouvelle année. Ces vœux sont, comme souvent, recyclés de l'an dernier. Nous espérons donc que nous n'aurons pas encore à les recycler l'an prochain, au démarrage d'une année électorale qui voit notre chère instance disparaître.

Mais comment commencer cette année sans aborder le contexte 2020 et ce début d'année 2021. Nous souhaitons parler de la pandémie mais également de tous les agents de votre pôle ministériel qui n'en sont plus ou qui n'en seront bientôt plus. Car en plus de la morosité et de l'anxiété générale sur cette épidémie, les réorganisations, transferts, décentralisations, déconcentrations, ... démantèlements ont déjà un rythme effréné, et ce avant même que les discussions sur la revue des missions ait démarré. Mais il est vrai que l'argument pour en rajouter dans la besace des « mauvaises nouvelles » de vos agents est la sempiternelle « mission de service public ».

Et c'est bien là que nous ne nous comprenons pas, ou alors que vous ne voulez pas comprendre. Nous, représentants de vos agents du pôle ministériel, anciens, présents et futurs, parlons de leur santé mentale et physique. Vous, vous cherchez à vous protéger et à mener quoiqu'il en coûte, y compris aux usagers, vos réformes.

C'est pourquoi, les membres du CTM ont voté, à l'unanimité, une demande d'examen de ces réorganisations par le CHSCT-M pour évaluer l'impact sur la santé de toutes ses réorganisations menées par petit bout. Bizarrement, nous n'avons jamais vu arriver cette demande dans cette instance... Pas plus que nous n'avons vu arriver les notes ou propositions formulées dans le cadre du protocole d'accord égalité professionnelle.

Nous nous demandons donc si vous souhaitez réellement jouer le jeu de cette instance. En effet, le plan d'actions RPS présenté ce jour ne répond pas à nos demandes et résonne comme un document de défense écrit pour se couvrir d'éventuels drames survenus face aux vagues submergeant vos agents. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Enfin, sur la situation sanitaire que nous vivons depuis maintenant près d'un an, force est de constater qu'il y a encore beaucoup à faire et que nos interventions sont nécessaires. En effet, le [décret n° 2021-15 du 8 janvier 2021](#) vient enfin de reconnaître à nouveau la nécessaire dérogation temporaire (ce que nous regrettons) à l'application d'un jour de carence aux congés de maladie directement en lien avec la covid-19 accordés aux agents publics et à certains salariés. S'il définit la durée de cette dérogation jusqu'au 31 mars 2021, la ministre indique déjà que ce délai pourra être rallongé.

Ce décret suspendant le jour de carence en cas de Covid démontre, s'il en était besoin, que dissuader les agents à prendre un arrêt de maladie en leur faisant supporter le coût financier (une journée de salaire, très important pour les moins bien rémunérés), participe insidieusement à la propagation des maladies notamment en cas d'épidémie Covid, bien sûr, mais aussi grippe, gastro etc.

Au delà des revendications, les annonces contraires, une fois rassurantes, d'autres fois alarmantes font craindre une année encore difficile et surtout une atteinte durable sur la santé mentale des agents. Si la réunion retour d'expérience prévue dans quelques jours est une bonne chose, nous nous demandons quelle sera la prise en compte des éléments retenus et quel sera le lien avec les travaux du CHSCT-M ?

Nous vous remercions.